

NUMÉRO SPÉCIAL
ÉLECTIONS CCI 2010

SOMMAIRE

Actualité en Images p4

Développement des entreprises p5

Club TGV : 69 propositions

Réseaux sociaux : votre CCI présente sur Twitter et Viadeo

Emploi des seniors : nouvelle action pour les sans emploi

Soirées interactives : Demandez le programme !

Direct CCI p8

Diffusion de musique : qui paye quoi ?

Industrie / International p9

Vallée de l'énergie : un projet de territoire

CAP POWER 2011 : point d'étape !

23/11/2010 : 4^{ème} speed-meeting

Mission Chine : Verdict "Opération réussie !"

ETAT/CCI/UBIFRANCE : 1^{er} bilan de la convention

Dossier Spécial p13
ELECTIONS CCI 2010

Développement Durable p17

Ecopôle de Bourogne : pour vos déchets banals

Commerce p18

Commerce de proximité : franc succès de la Journée nationale

Soldes flottants : les commerçants disent non !

Charte Qualité : bienvenue à la soirée inattendue

Hébergements touristiques : comment obtenir les nouvelles étoiles ?

Sécurité des commerces : inscrivez-vous à l'alerte SMS !

Emploi p21

Club RH : Sélection et formation avant embauche

Travail et handicap : le partenariat réussi de Clerc Industrie

Formation p22

Rencontres : construire son avenir

SIFCO : formations avec les OPCA

Master de l'ESTA : belle réussite pour la 1^{ère} promo

Brèves Règlementaires p23

Conjoncture p24

Agenda p25

VOTER
C'EST
DONNER
DU POIDS
A VOTRE
ENTREPRISE



VOTER

c'est donner du poids
à votre entreprise



ÉLECTIONS CCI 2010

**Par correspondance ou par vote électronique,
votez pour élire vos représentants à la Chambre de Commerce et d'Industrie
du 25 novembre au 8 décembre 2010**

Pour voter www.jevote.cci.fr/belfort

ELECTIONS CCI 2010

du 25 novembre au 8 décembre 2010

CHEFS D'ENTREPRISE,

*Vous êtes appelés à participer aux élections de votre Chambre de Commerce et d'Industrie.
Elles sont l'occasion de faire entendre VOTRE voix de chef d'entreprise.
Vous élirez vos représentants à la CCI du Territoire de Belfort, à la CCI de Franche-Comté,
ainsi que les délégués consulaires.*



POUR
QUOI
VOTER ?

VOTER, c'est défendre les intérêts de votre secteur d'activité.

VOTER, c'est être un acteur du territoire, s'impliquer pour influencer sur la vie économique locale.

VOTER, c'est vous donner plus de moyens pour poursuivre votre développement.

VOTER pour des élus eux aussi chefs d'entreprise, c'est pour vous l'assurance d'être bien compris et donc bien représentés.

Une CCI forte aura plus de légitimité et de poids pour défendre vos intérêts auprès des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et de la Région.

ET POUR LA PREMIERE FOIS :

VOTEZ EN LIGNE SUR

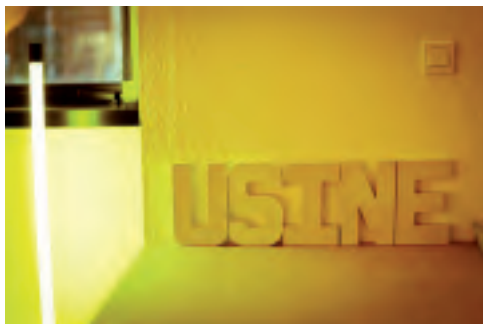
www.jevote.cci.fr/belfort !

ELIRE VOS REPRESENTANTS A LA CCI90

N'A JAMAIS ETE AUSSI SIMPLE !

**TOUTES LES NATIONALITES
PEUVENT VOTER !**

L'USINE A BELFORT A OUVERT SES PORTES



L'Usine à Belfort, le premier espace de coworking en Franche-Comté, a ouvert ses portes le 5 octobre sur le Techn'hom.

Dans un lieu convivial mêlant à la fois espace de travail mais aussi espace d'exposition et de création, Emilie CASTELANO et Philippe MARTIN proposent un espace de coworking de 210 m² et une salle de réunion en location à la demi-journée, à la journée, au mois.

www.lusineabelfort.fr - cooperer@lusineabelfort.fr – Tél. 03 39 03 39 70

LES LYCEENS DECOUVRENT LA CCI

Deux classes de seconde du Lycée Follereau de Belfort sont venues à la CCI pour découvrir le rôle et l'organisation de la Chambre consulaire.

Ce type de rencontre est l'occasion d'expliquer aux lycéens ou aux étudiants le rôle et les missions de la Chambre de Commerce et d'Industrie, un établissement qu'ils seront peut-être amenés à côtoyer dans leur vie professionnelle future.



NOUVEAU DIRECTEUR REGIONAL UBIFRANCE



François RAFFRAY, le nouveau directeur interrégional Est d'Ubifrance, est venu à la CCI pour rencontrer le Président SEID.

Cette rencontre fut l'occasion de parler du partenariat entre les deux organismes et de faire un point sur le dynamisme des entreprises du département à l'international.

CONJONCTURE DANS L'AIRE URBAINE

La CCI du Territoire de Belfort était l'un des partenaires de l'enquête d'opinion Médiamétrie sur la conjoncture dans l'Aire Urbaine dont les résultats ont été présentés le 30 septembre.

Cette enquête, réalisée en juin dernier auprès de 400 chefs d'entreprise, révèle une absence de visibilité et une inquiétude en particulier dans les petites, voire très petites entreprises.



SYNERGIQUE est une publication de la CCI du Territoire de Belfort
1 rue du Docteur Fréry - BP 199 - 90004 Belfort cedex - Tél. 03 84 54 54 54 - Fax 03 84 54 54 03

Abonnement : 1,53 € le n° - 5 n° par an - 4 400 exemplaires

Directeur de la publication : Alain SEID - Rédaction-Conception-Publicité : Aline LALOUX

Crédit photos : CCI90 - 1&1 - EDF - Pays de Montbéliard Agglomération

Dépôt légal : juillet 2006 - N° ISSN : 1774-9506

Impression : Schraag Industries Graphiques - Trévenans

Label Imprim'Vert - imprimé à base d'encre végétales et d'eau de pluie



CLUB TGV

69 PROPOSITIONS

"Le TGV ne sera que ce que nous en ferons. A nous d'en faire un succès."

Alain SEID

Président du Club TGV Rhin-Rhône Cercle Belfort-Montbéliard / Franche-Comté



Le 9 septembre dernier, à l'occasion de la visite dans le Nord Franche-Comté de Guillaume PEPY, Président de la SNCF, et en présence de Nacer MEDDAH, Préfet de Région, de Pierre MOSCOVICI, Président de Pays de Montbéliard Agglomération, de Marie-Guite DUFAY, Président du Conseil régional de Franche-Comté et d'Yves ACKERMANN, Président du Conseil Général du Territoire de Belfort, Alain SEID, Président du Club TGV Rhin-Rhône Cercle Belfort-Montbéliard Franche-Comté et les pilotes des 4 groupes de travail ont dévoilé, en avant-première, quelques unes des 69 propositions émises au cours de la première année de travail du club. Le document "Propositions pour réussir l'arrivée du TGV Rhin-Rhône dans le Nord Franche-Comté" leur a été officiellement remis en primeur à cette occasion.

Les félicitations pour le travail accompli par les 365 membres du club ont été collégiales. Guillaume PEPY a précisé que ce cercle était sans aucun doute l'un des plus actifs qu'il ait eu l'occasion de voir en France. Il a félicité les entreprises de prendre en main la réussite de l'arrivée du TGV dans leur territoire. Pierre MOSCOVICI a également insisté sur le fait que les entreprises avaient pris le sujet à bras le corps, en avance sur les élus politiques.

Certaines propositions ont fait l'objet de précisions et des engagements ont été pris par les différentes parties présentes. Ainsi le Préfet de Région a confirmé l'avancement des dossiers sur l'échangeur de Sévenans et sur la réouverture de la ligne Belfort-Delle, tandis que

les élus locaux se sont engagés à ce que les trois ZAC liées à la gare TGV (ZAC TGV, ZAC des Plutons et Technoland 2) soient prêtes pour l'arrivée du TGV le 11 décembre 2011. L'idée d'un lycée international dans le Nord Franche-Comté a séduit Marie-Guite DUFAY. Enfin, la SNCF a relevé avec

intérêt l'idée d'un Guide du Routard Rhin-Rhône et donné son accord pour la mise à disposition d'un lieu d'accueil des étudiants au sein de la gare.

3^{ÈME} SÉANCE PLÉNIÈRE

Ce document récapitulatif de l'ensemble des propositions du Club a ensuite été présenté en séance plénière à l'ensemble des membres le 17 septembre 2010, soit un an presque jour pour jour après le lancement officiel du Club. Il restitue les réelles préoccupations des entreprises et des acteurs économiques de l'Aire Urbaine. Mais ce document ne signifie pas la fin de la mobilisation du Club. Bien au contraire. Il ouvre la porte sur une deuxième phase visant la recherche de partenaires techniques et financiers pour la mise en œuvre des différentes propositions.

Retrouvez l'intégralité du document ainsi que le programme des prochaines rencontres sur www.belfort.cci.fr

Rencontre avec André REBOUL - Chef de projet TGV Rhin-Rhône à la SNCF

"En 2011, la SNCF fêtera les 30 ans de la grande vitesse. Le lancement de la ligne TGV Rhin-Rhône sera le point d'orgue de cette année de festivités, car il marque un tournant dans la logique de déploiement de la grande vitesse en France. En effet, cette ligne sera la première à n'avoir pas Paris comme point de départ.

Cette nouveauté implique une gestion des cadencements région/région, en lien avec RFF, plus difficile. Cependant, 8 aller et 8 retour sont programmés quotidiennement dès le 11 décembre 2011 vers et au départ de Paris. Vers le sud, ce sont 5 aller vers Lyon et 5 retour qui sont prévus chaque jour. Au total, nous attendons près de 1,1 million de voyageurs sur cette ligne. Le maintien ou l'augmentation du nombre d'aller-retour dépendra bien sûr du succès rencontré. Pour cela, nous avons obtenu des horaires intéressants avec des départs vers Paris entre 6h00 (arrivée 8h30) et 19h00, ainsi que des arrivées à Belfort en provenance de Paris entre 8h30/9h00 et 23h00. A destination de Lyon, les trains quitteront Belfort entre 7h30 et 20h30, pour y revenir entre 9h00 et 21h30.

Pour répondre aux craintes des voyageurs quant à leur confort dans les trains, je voudrais préciser que la desserte sera assurée en majorité par des rames récentes. Les rames plus anciennes seront entièrement modernisées offrant le dernier cri en matière de confort aux voyageurs (prises de courant en 1^{ère} et 2^{ème} classe, etc)."

LES 6 THÉMATIQUES DE PROPOSITIONS

- la mobilité
- l'offre touristique et culturelle
- le développement économique et l'attractivité du territoire
- les services aux entreprises, aux salariés et aux voyageurs
- la communication
- les outils de l'Aire Urbaine

Contact : Pôle Développement durable - Alexia Lavallée
Tél. 03 84 54 54 69 -
alavallee@belfort.cci.fr -
www.belfort.cci.fr



RESEAUX SOCIAUX

VOTRE CCI PRESENTE SUR TWITTER ET VIADEO

Parce que le partage d'informations fait la richesse de nos territoires et de notre économie, la CCI du Territoire de Belfort est maintenant présente sur Twitter et Viadeo.



Sur Twitter, la CCI90 diffuse chaque jour de la semaine un tweet (message court). Il s'agit de relayer une information liée à l'actualité économique locale, régionale ou nationale, un rappel d'agenda, etc. Chaque abonné reçoit ce message sur son téléphone portable par sms ou peut consulter l'ensemble des tweets directement sur la page Twitter de la CCI90.

Pour vous abonner, connectez-vous sur www.belfort.cci.fr/twitter ou visez le flash code !



Sur Viadeo, le Facebook des professionnels, la page de la CCI90 est non seulement un relais de ses messages Twitter, mais s'ouvrira progressivement à des hubs (espaces communautaires thématiques) tels que les Soirées Interactives, la création d'entreprises, etc.

Pour vous abonner, connectez-vous sur www.belfort.cci.fr/viadeo ou visez le flash code !



CONNAISSEZ-VOUS LES FLASH CODES ?

Ces carrés noirs et blancs fleurissent un peu partout : sur la scène des Eurockéennes, dans les vitrines de magasins, sur les produits, dans les catalogues, dans les musées... et dans Synergique !

Il s'agit de codes barre 2D qui, scannés par un téléphone mobile compatible équipé d'un lecteur flashcode, permettent de déclencher différentes actions comme se connecter à un site Internet, enregistrer une carte de visite dans ses contacts, envoyer un SMS, un MMS ou un email ou encore recevoir un message.

Pour faciliter l'interactivité entre Synergique et vous, la CCI90 vous propose d'accéder via ces flash codes au site Internet de la CCI90, aux bulletins d'inscription, etc. Une Soirée Interactive, début 2011, sera consacrée spécifiquement à ce nouvel outil et aux usages que peuvent en faire les entreprises.

Plus d'informations : Direction Systèmes d'information – Philippe Martin – Tél. 03 84 54 54 22 – pmartin@belfort.cci.fr

MOTS D'HIER... MOTS D'AUJOURD'HUI...

Extraits de séances de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort

1906 - Rapport sur les constructions mécaniques et électriques – Turbines à vapeur

« C'est certainement la branche qui a fait le plus de progrès cette année dans l'industrie mécanique. L'emploi de la turbine à vapeur se répand de plus en plus et c'est presque un engouement exagéré et une question de mode chez les industriels. [...] Néanmoins, les progrès auxquels on est arrivé dans la construction même de la turbine et les résultats de pratique, montrant que le jeu résultant d'une usure rapide des organes de la distribution que l'on craignait de voir se produire, augmentant ainsi sensiblement la consommation, étant une crainte vaine, rendent probable son utilisation pour des forces de plus en plus grandes et assurent son complet succès. »

1933 - Suppression des Chambres de Commerce

« M. le Président rappelle [...] le vœu émis tendant à ce que la proposition de loi relative à l'organisation de Conseils départementaux, de Conseils régionaux et d'un Conseil National Economique et à la suppression des Chambres de Commerce, des Chambres d'Agriculture et des Chambres de Métiers, ne soit pas

prise en considération. [...] Considérant qu'il est indispensable que chaque Chambre de Commerce conserve son indépendance et sa liberté d'action et qu'il lui appartient de se documenter en vue de remplir sa mission avec sagesse et efficacité ; qu'il n'est pas possible, en raison des grandes divergences d'intérêts dans l'industrie et le commerce, de créer un organe assurant une unité d'action, sauf pour des questions générales sur lesquelles l'accord doit être unanime et dont l'Assemblée des Présidents des Chambres de Commerce se fait le fidèle et constant interprète ; que la constitution des régimes économiques, qui réunissent parfois des intérêts différents, permet déjà aux régions d'exprimer des avis et de poursuivre des réalisations qui sont la conséquence d'une décentralisation nécessaire et que la création d'un Office Central irait à l'encontre de cette décentralisation. »



EMPLOI DES SENIORS

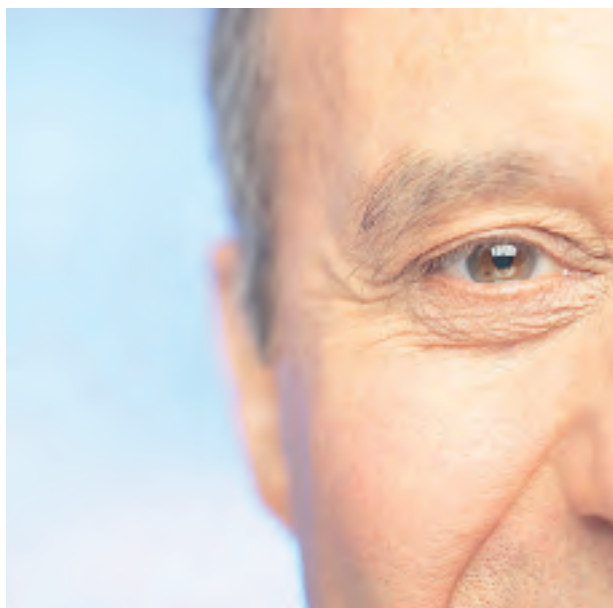
NOUVELLE ACTION POUR LES SANS EMPLOI

"Lorsqu'un senior est licencié, il se trouve souvent dans un état de tétanie intellectuelle et physique" explique François MILLEROT, pilote et animateur du projet @toutseniors dans le Nord Franche-Comté. "Nous lui proposons une démarche orientée sur la personne et basée sur l'expression du besoin individuel".

En appui des actions déjà engagées, l'association @toutseniors, associée au GRETA, la MIFE, le PLIE, Pôle emploi et le Conseil Général du Territoire de Belfort, a mis en place une action basée sur une double prestation RH / Métiers. 45 personnes se sont déjà inscrites dans cette démarche. Elles ont rencontré un généraliste (pour parler du vécu, des difficultés) et un homme du métier (pour prendre en compte les acquis et le passé, les traduire, reconstruire et évoluer).

"Nous avons constaté que tant que la personne n'a pas digéré son licenciement, sa situation de sans emploi, elle n'est pas prête à passer à l'étape suivante qui est celle de la remobilisation, du regain de confiance en soi pour devenir acteur de sa recherche d'emploi et ainsi poursuivre sa route". Le projet @toutseniors propose donc un accompagnement très complet aux seniors en recherche d'emploi pour leur permettre d'aborder leur nouveau poste avec toute la sérénité nécessaire à une bonne adaptation chez le nouvel employeur.

Des postes sont à pourvoir dans votre entreprise ?



N'hésitez pas à contacter @toutseniors qui relaiera vos offres auprès des personnes qu'elle accompagne.

Contact : @toutseniors – François Millerot - 06 87 86 22 04 - francois.millerot@orange.fr

Journée @-ENTREPRISE

Un salon pour tout savoir sur le .

Haut débit pour les entreprises [Coûts, usages et sécurité]

22 novembre 2010

9h00 - 18h00

CCI 90 - 1 rue du Docteur Fréry - Belfort

Programme & Inscription : www.belfort.cci.fr/e-entreprise

[Boucle locale haut débit | Vidéo en ligne | Télé-surveillance |
Archivage électronique | Téléphonie sur IP | Cybercriminalité | Sécurité
informatique | Hébergement du système d'information]

Avec la participation de :

ALLIANCE CONNECTIC | CCE | ESDI | FRANCHE-COMTE INTERACTIVE | GENDARMERIE
NATIONALE | HOMSD | IMAGINEZ | JETTOEIL | KIWI BACKUP | MISOPA STREAMEO | NEWEL
NUMERICA | SGI | SYNDICAT MIXTE AIRE URBAINE | TRINAPS

DIRECT CCI

Ils témoignent...

"J'étais face à une difficulté administrative et sans issue rapide. Grâce à Direct CCI qui a actionné son réseau d'acteurs institutionnels et économiques locaux, j'ai pu obtenir une réponse positive très vite. J'ai apprécié la réactivité de ce service de la CCI90 et en particulier son efficacité basée sur un réseau très opérationnel."



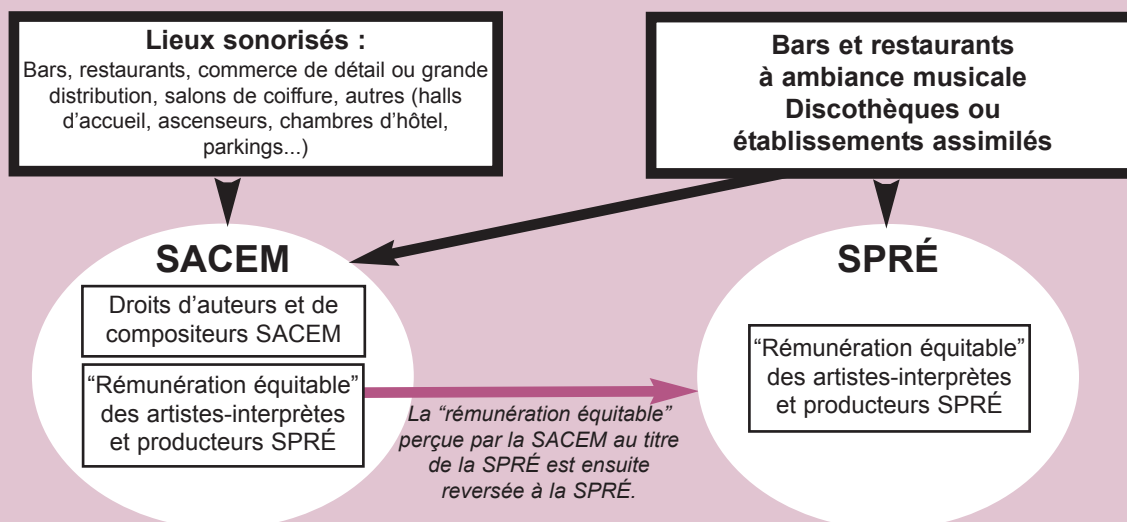
Pascal MARINI
The Place

The Place

Diffusion de musique : Qui paye quoi ?

Tous les lieux publics qui diffusent de la musique doivent contribuer à la rémunération des compositeurs et des artistes et interprètes. La SACEM (Société des Auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musique) perçoit les droits des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, tandis que la SPRÉ (Société pour la Perception de la Rémunération Équitable) perçoit la rémunération pour les artistes-interprètes et producteurs de phonogrammes au titre des droits voisins du droit d'auteur.

Cependant, la SPRÉ mandate la SACEM pour percevoir la rémunération équitable en son nom, auprès des 250 000 lieux sonorisés (hôtels, restaurants, cafés, salons de coiffure, magasins, cinémas, parcs de stationnement...), et autres 150 000 manifestations occasionnelles (bals, kermesses, banquets...). En revanche, elle perçoit elle-même cette rémunération auprès des discothèques et bars/restaurants à ambiance musicale.



La "rémunération équitable", qu'elle soit perçue par la SACEM ou la SPRÉ, varie selon le type d'établissement. Chaque entreprise a la responsabilité, si elle diffuse de la musique, de se faire connaître auprès de la SACEM (www.sacem.fr) qui lui facturera directement les droits d'auteur et la "rémunération équitable". Cependant, les bars et restaurants à ambiance musicale, ainsi que les discothèques doivent faire une déclaration annuelle directement auprès de la SPRÉ (www.spre.fr).

NOUVEAUX BARÈMES

Une décision du 5 janvier 2010 de la commission prévue à l'article L. 214-4 du code de la propriété intellectuelle fixe les nouveaux barèmes applicables aux lieux sonorisés hors discothèques.

Ainsi, depuis février 2010, les bars et restaurants d'ambiance sont soumis à un barème égal à 1,65% des recettes déclarées HT si celles-ci sont supérieures à 153 000 €. Dans le cas inverse, un forfait est déterminé selon le nombre de jours d'ouverture et la capacité d'accueil de l'établissement. La facturation périodique provisionnelle est réalisée sur la base de droits calculés l'année précédente (sauf en 2010 où la facture mensuelle est égale à 35,75% du droit d'auteur). Des abattements et des réductions sont possibles selon les cas. En l'absence de déclaration annuelle, un forfait de 580€/mois est applicable.

A compter du 1er janvier 2011, un nouveau calcul sera imputable aux commerces sonorisés, basé sur le nombre de places assises (bars, restaurants), le nombre d'employés (commerces de détail, salons de coiffure) ou encore la surface (grande distribution).

Pour les autres lieux sonorisés (chambres d'hôtel, ascenseurs, parcs de stationnement, cabines de soins, halls d'accueil, etc.), le montant de la SPRÉ, actuellement de 35,75% du montant des droits d'auteur versés à la SACEM, sera porté à 45,50% en 2011, 55,25% en 2012 et 65% à partir de 2013.

Pour plus d'informations, connectez-vous sur www.belfort.cci.fr

VALLEE DE L'ENERGIE UN PROJET DE TERRITOIRE

Pour la troisième fois depuis sa création en octobre 2009, le Comité de Pilotage "Vallée de l'énergie", composé d'industriels (Alstom, GE, EDF, Converteam, Wamar...) et de différents acteurs politiques et institutionnels (CCI90, Etat, Conseil Général, CAB, ADEBT, UTBM...), s'est réuni le 24 septembre 2010 à la CCI90. Réel moteur pour la structuration de la Vallée de l'énergie et son développement, il est un lieu d'échange et de réflexion stratégique qui mobilise avec succès un grand nombre de partenaires au niveau local et régional.



Outre un point d'avancement sur les actions déjà menées ou en cours d'élaboration (programme Cap Power 2011, Mission Chine... - voir ci-dessous), le comité de pilotage a échangé sur des points clés pour le développement de la Vallée de l'énergie. Il a évoqué en particulier le thème du **développement de la recherche publique**. Plusieurs pistes sont à l'étude actuellement pour permettre une implantation dans le Nord Franche-Comté.

Le comité a également abordé la question de la **promotion et de la reconnaissance, en France et à**

l'international, des compétences régionales dans la filière énergie. Même si Belfort se fait un nom dans le domaine de l'énergie, comme ont pu le constater les entreprises qui ont participé au salon Power Gen Europe 2010, cette notoriété doit être renforcée pour bénéficier à l'ensemble de la Franche-Comté et de ses acteurs économiques.

Enfin, le **développement des compétences** était également au cœur des échanges suite à la cartographie des compétences qui a déjà été réalisée et qui sert de point de départ à un projet global d'adaptation des compétences aux besoins des entreprises.



Le projet de « Vallée de l'énergie » vous intéresse ?

Pour tout renseignement, contactez le Pôle Industrie/International de la CCI90 au 03 84 54 54 82 ou par email : mjeannin@belfort.cci.fr

Express - Express - Express - Express - Express - Express

"LES MATÉRIAUX : CONNAISSANCE ET RÔLE DANS NOTRE QUOTIDIEN"

IDEE (Institut pour le Développement, l'Education et les Echanges) propose, à partir du 25 novembre 2010 un cycle de conférences sur les matériaux. L'importance de valoriser les recherches innovantes de la région et de les transmettre à la connaissance du public a conduit l'association à privilégier l'intervention d'éminents chercheurs issus de laboratoires proches de Belfort. A la fois théoriques et pratiques, ces conférences s'accompagneront de visites pour approfondir les sujets. Au programme : les textiles innovants, les nanomatériaux, les nouveaux matériaux pour l'énergie et le contrôle de la pollution, l'efficacité énergétique, la rénovation des logements en bâtiment basse consommation, la maîtrise de l'énergie dans la ville, la supraconductivité, etc. mais aussi les visites de Styria Ressorts, la Damassine, le LERMPS, Cristel, les carrières de Lepuix-Gy, etc.

Informations et inscriptions : www.ideeup.org

LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES : UNE DYNAMIQUE AU SERVICE DU TRANSPORT

UNICOOPTRANS, la fédération nationale des coopératives et groupements du transport, accompagne les entreprises de transport qui souhaitent intégrer un groupement d'entreprises et profiter des avantages de cette formule. Plus d'informations : www.unicooptrans.fr

CAP POWER 2011 POINT D'ETAPE !



Fin 2009, la CCI90 mettait en place, pour le compte des CCI de Franche-Comté, un programme visant à la structuration de la filière énergie en Franche-Comté. Baptisé Cap Power 2011, ce programme reçoit le soutien de l'Europe, de l'Etat, du CG90, de la CAB et du réseau des CCI de Franche-Comté.

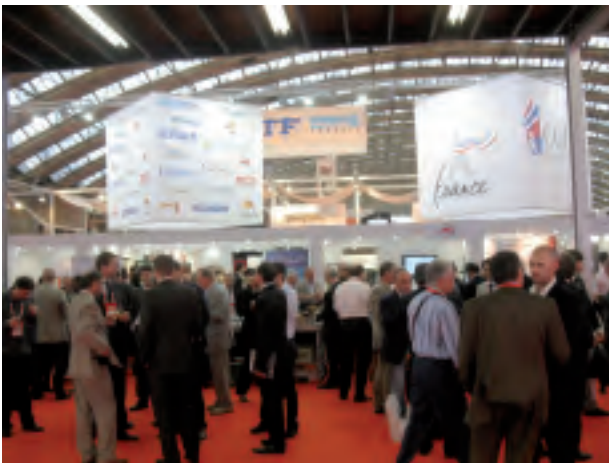
Des réalisations sont d'ores et déjà très concrètes :

COMPÉTENCES

Une cartographie de l'offre de formation locale dans le domaine de l'énergie a été réalisée avec l'ensemble des partenaires. Plusieurs entreprises ont bénéficié d'un accompagnement dans la mise en place de plans de formation. L'accent a aussi été mis sur l'information des salariés en entreprise sur les parcours professionnels.

DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

La participation de 17 entreprises françaises, dont 10 de Franche-Comté, sur le Pavillon France au salon Power Gen 2010 est l'une des actions phare du programme Cap Power 2011. Avec cette action, les savoir-faire des entreprises ont bénéficié d'une réelle visibilité sur ce salon réunissant les acteurs internationaux de la filière énergie. Quelques semaines plus tard, ce sont près de 100 sous-traitants franc-comtois qui, à l'occasion du Rendez-vous des acteurs de l'énergie, ont rencontré des donneurs d'ordres nationaux et internationaux de la filière. Cette journée leur a également permis de découvrir les perspectives de la filière énergie, les enjeux, les acteurs...



INNOVATION

Plusieurs événements ont été organisés en lien avec la thématique « ITER et les marchés publics de l'énergie ». Tout d'abord, le Forum du 5 février 2010 a permis de présenter l'ensemble du projet ITER, avec notamment la présence de Sabine Portier, la référente nationale. Trois sessions d'accompagnement collectif ont été programmées : en mai sur le référencement et la constitution d'un dossier de candidature, en octobre sur les certifications et qualifications et enfin en novembre sur les appels d'offres publics des marchés de l'énergie. En parallèle, les PME franc-comtoises ont également la possibilité d'être accompagnées individuellement par un consultant pour appuyer ou affiner leur positionnement sur les marchés publics de l'énergie.

Jusqu'à fin 2011, de nombreuses actions sont prévues, et notamment :

- Un **speed-meeting industriel** régional dans l'énergie ;
- La création d'un **portail Internet** destiné à promouvoir la « Vallée de l'énergie » en France et à l'international. Il permettra notamment de valoriser les savoir-faire des entreprises franc-comtoises sur cette filière ;
- L'organisation de sessions visant à accompagner le positionnement des entreprises sur **ITER** et les marchés publics de l'énergie ;
- La mise en place d'un **extranet** dédié au programme Cap Power 2011 pour les entreprises franc-comtoises ;
- La diffusion de **panoramas marchés** et de lettres de veille sur les différents marchés de la filière énergie ;
- etc.

Le projet de CAP POWER 2011 vous intéresse ?

**Pour tout renseignement, contactez
le Pôle Industrie/International
de la CCI90
au 03 84 54 54 82
ou par email : mjeannin@belfort.cci.fr**

Retrouvez les informations de
Cap Power 2011 sur notre site internet :
www.belfort.cci.fr/cappower2011



23/11/2010 - 4^{EME} SPEED MEETING LE RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER !

Le quatrième speed-meeting de l'industrie et de l'ingénierie se déroulera le

**mardi 23 novembre
à partir de 17h45**

à Belfort, au cœur de la cité industrielle du Techn'hom, au restaurant La Table.

Les chefs d'entreprise sont attendus dès 17h45 pour des rencontres B to B avec des dirigeants d'entreprise provenant du Haut-Rhin, du canton du Jura Suisse et du pays de Bade.



Une occasion originale d'élargir son réseau relationnel, de découvrir de nouveaux savoir-faire, de nouveaux partenaires, clients ou fournisseurs.

Ces rendez-vous sont rapides, 7 minutes de face-à-face, et nécessitent un investissement minimum. Chaque participant

se dote de cartes de visites et d'une documentation synthétique qu'il remet à cette occasion s'il le souhaite. Cette formule permet de prendre un maximum de contacts en deux heures de temps et de développer les plus porteurs lors du cocktail d'înatoire qui suit. En un mot une formule EFFICACE !

Si vous avez déjà participé à ces rencontres, n'hésitez pas à réitérer l'expérience car le noyau dur de participants est sans cesse enrichi par de nouveaux arrivants.

Si vous n'y avez pas encore participé, profitez de ce 4^{ème} speed-meeting organisé à Belfort pour nous rejoindre !

Manifestation ouverte exclusivement aux entreprises industrielles et d'ingénierie industrielle.

Accès sur carton d'invitation.

Places limitées : inscrivez-vous vite !

Pour vous y inscrire ou obtenir plus d'informations :
Pôle industrie-international :
Laurence Choffat – tél : 03 84 54 54 77
ou lchoffat@belfort.cci.fr



MISSION CHINE

VERDICT : « OPÉRATION RÉUSSIE ! »

Onze entreprises franc-comtoises, opérant dans le domaine de l'énergie et dans d'autres secteurs industriels, ont eu l'opportunité de participer du 1^{er} au 9 septembre 2010 à une mission en Chine organisée par EDF et la CCI90 avec le Réseau Entreprendre Franche-Comté.

Cette opération a pu voir le jour grâce au travail de partenariat mené entre les trois acteurs, qui ont su mettre à profit la complémentarité de leur expertise, tant pour l'organisation de la mission que pour la connaissance du tissu industriel régional d'un côté et du marché chinois de l'autre.

Au retour de la mission qui s'est déroulée sur Pékin et Shanghai, les entreprises ont témoigné de leur intérêt pour cette formule et des opportunités à saisir sur ce marché pour les entreprises françaises. Il est apparu que la Chine est un marché accessible aux PME françaises ayant un savoir-faire particulier. Avec trois à cinq rendez-vous d'affaires ciblés, elles ont pu rencontrer des prospects solides grâce au réseau professionnel d'EDF qui leur a ouvert des portes chez des industriels de grande envergure.

Pour certaines d'entre elles, la mission a débouché sur des perspectives de développement à court et moyen terme. Elle a permis pour les autres de nouer des relations d'affaires qui pourront porter leurs fruits d'ici cinq



à dix ans. Pour toutes, cette mission a démystifié la Chine en leur permettant de mettre un pied sur ce marché difficile à aborder pour des PME. Elle ont pu constater de leurs propres yeux l'émulation économique et sociale qui traverse ce pays.

Devant le succès de l'opération, la CCI90 réfléchit à l'organisation d'une nouvelle mission de ce type.

Pour toute information : Pôle Industrie/International -
Isabelle Blanchard - 03 84 54 54 68 - iblanchard@belfort.cci.fr

ETAT / UBIFRANCE / CCI

1^{ER} BILAN DE LA CONVENTION



Les Chambres de Commerce et d'Industrie de Franche-Comté ont signé le 11 septembre 2008 une convention de partenariat avec l'Etat français et Ubifrance, l'Agence française pour le développement international des entreprises, afin d'unir leurs forces pour promouvoir le développement à l'international et favoriser l'accompagnement des entreprises sur les marchés étrangers.

L'ensemble des partenaires s'est réuni le 15 septembre 2010 pour un premier état des lieux, à mi-parcours de la convention entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009 pour une période de 3 ans.

Au 30 juin 2010, la Franche-Comté a enregistré :

- **70** nouveaux exportateurs, dont 16 pour le Territoire de Belfort.
- **38** V.I.E. pour l'année 2010. 50% sont employés dans le département.
- **227** entreprises ont participé au programme France pour le seul 1^{er} semestre 2010, et 167 pour toute l'année 2009. 12% des entreprises sont issues du Territoire de Belfort.

Les premiers résultats obtenus sont satisfaisants, au regard des objectifs fixés par la convention. Cependant un accent peut être mis sur l'emploi des VIE.

Si vous avez un projet de recrutement d'un jeune en VIE ou plus globalement un projet à l'international et souhaitez en savoir plus sur les dispositifs d'appui dont vous pouvez bénéficier, n'hésitez pas à contacter le pôle Industrie/International de la CCI90 :

Tél. 03 84 54 54 68

iblanchard@belfort.cci.fr

LES 3 OBJECTIFS DE LA CONVENTION

1. Accompagner sur 3 ans 165 nouveaux exportateurs.
2. Contribuer à l'emploi de 5 à 10 V.I.E. (Volontariat International en Entreprise) supplémentaires chaque année.
3. Permettre la participation annuelle de 150 entreprises au programme France, programme consolidé des actions menées par les Chambres de Commerce et d'Industrie en France et à l'étranger, Ubifrance et les Missions Economiques, ainsi que des opérateurs privés.

Express - Express - Express - Express - Express - Express

MOUVEMENT TARIFAIRE 2010 : QUEL IMPACT SUR VOS FACTURES D'ÉLECTRICITÉ ?

Afin de permettre à ses clients d'évaluer les répercussions du dernier mouvement tarifaire (tarif réglementé), EDF Entreprises met à leur disposition un outil pour estimer en un coup d'œil l'influence de ces nouveaux tarifs sur leurs factures. Les résultats obtenus permettront d'avoir une indication sur la variation des montants HT et TTC de leur facture et d'estimer le coût que représente le poste énergie dans le budget de l'entreprise.

Pour accéder et utiliser le simulateur, il faut accepter les conditions d'utilisation énoncées sur le site d'EDF et se munir de la dernière facture ou du feuillet de gestion.

Vous pouvez accéder directement à ce simulateur sur le site www.belfort.cci.fr / Rubrique "Le saviez-vous ?"

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE : UN GUIDE POUR VOUS Y RETROUVER

Depuis sa mise en place par la Loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), taxe facultative applicable à la discrétion des collectivités, constitue à la fois une source de revenus pour ces dernières et un moyen de limiter les publicités intempestives sur les territoires. Or, les CCI en contact quotidien avec les entreprises et leurs partenaires, ont constaté que les conditions d'application de la TLPE pouvaient créer des difficultés pour tous les acteurs économiques et dans toutes formes de publicité extérieure. Face à un dispositif aux contours confus et d'application hétérogène, l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie a réalisé un guide pratique qui présente les bonnes règles d'usage de la TLPE.

Vous pouvez télécharger ce guide sur www.belfort.cci.fr

ELECTIONS CCI 2010

du 25 novembre au 8 décembre 2010

Voter c'est donner du poids à votre entreprise !

Les élections des Chambres de Commerce et d'Industrie auront lieu du 25 novembre (08h00) au 8 décembre (minuit) 2010.

2 scrutins - 2 votes

1- Membres de la CCI territoriale et de la CCI de région

A cette occasion, vous élirez, au sein de la CCI du Territoire de Belfort, les chefs d'entreprise de votre département chargés de faire entendre VOTRE voix. Vous élirez également en même temps, pour la première fois, vos représentants à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Franche-Comté.

2- Délégués consulaires

Le deuxième scrutin concerne les délégués consulaires dont le rôle est d'élire les juges au Tribunal de Commerce.



**Voter est un devoir civique.
C'est l'occasion de participer
à la vie démocratique et
d'élire vos pairs dans votre
secteur d'activité pour vous
représenter et faire entendre
votre voix.**



Cette année, les élections revêtent un enjeu particulier puisque c'est la **première fois** que vous allez élire vos **représentants à la Chambre régionale en même temps que vos représentants pour votre Chambre locale** lors d'un scrutin plurinominal majoritaire à un tour.

Il est important que tous les chefs d'entreprise prennent part à ce moment fort de démocratie afin d'être représentés au sein des CCI, pour avoir encore plus de poids dans les décisions économiques et politiques régionales qui seront prises au cours des cinq prochaines années.

ELECTIONS CCI 2011

LE RÔLE DE LA CCI DU TERRITOIRE DE BELFORT EST DE FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

Elle est force de propositions et fait entendre VOTRE voix sur les grands dossiers :

Arrivée du TGV, structuration de la filière énergie, infrastructures routières (colis à gros gabarit, échangeur de Sévenans...), ferroviaires (frêt, ligne Belfort/Bienne...)

Elle propose un accompagnement collectif et individuel aux entreprises :

Tout au long du cycle de vie des entreprises de la création à la cession/transmission (information et accompagnement des porteurs de projets, guichet unique pour les formalités, etc.)

Pour le développement des entreprises que ce soit à l'international (Club des acteurs à l'international, journées Pays...), dans la gestion de leurs compétences (Club RH, accompagnement individuel...), dans leur approche environnementale (gestion et traitement des déchets, labels environnementaux comme Imprim'Vert, Pressing Propre, contrat de rivière Allaine...), dans leur appropriation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (Soirées Interactives, Journée E-entreprise...)

Par une animation de la vie économique du Territoire de Belfort, du tissu commercial en faveur d'un commerce de proximité de qualité et en adéquation avec les centres commerciaux (Démarche de Progrès, Journée Nationale du Commerce de Proximité...), du tissu industriel (Cap Power 2011, Power Gen, Rendez-vous des acteurs de l'énergie, Elan 2011, speed-meeting interrégionaux...), du tissu hôtelier et touristique (observatoire...), de l'urbanisme (approbations, révisions et modifications des PLU...), etc.

Elle assure une présence quotidienne aux côtés des entreprises :

Pour répondre à toutes leurs questions professionnelles (Direct CCI), en cas de difficultés (CIP), etc.

QUEL NOMBRE DE SIÈGES POUR LA CCI DU TERRITOIRE DE BELFORT ?

Vous élirez :

■ 5 membres titulaires à la CCI de région et leurs 5 membres suppléants :

Commerce : 1 titulaire et 1 suppléant
Industrie (0 à 20 salariés) : 1 titulaire et 1 suppléant
Industrie (+ de 20 salariés) : 1 titulaire et 1 suppléant
Services (0 à 10 salariés) : 1 titulaire et 1 suppléant
Services (+ de 10 salariés) : 1 titulaire et 1 suppléant

Ces 10 élus sont automatiquement membres titulaires de la CCI territoriale.

■ 20 membres titulaires à la CCI territoriale :

Commerce (0 à 10 salariés) : 4 titulaires
Commerce (+ de 10 salariés) : 2 titulaires
Industrie (0 à 20 salariés) : 3 titulaires
Industrie (+ de 20 salariés) : 6 titulaires
Services (0 à 10 salariés) : 2 titulaires
Services (+ de 10 salariés) : 3 titulaires

Ces 20 élus auxquels s'ajoutent les 10 élus à la CCI de région constituent l'Assemblée générale de la CCI territoriale.

■ 80 délégués consulaires de la CCI territoriale :

Commerce : 20 délégués
Industrie : 35 délégués
Services : 25 délégués

0 : POURQUOI VOTER ?

Pour donner du poids à mon entreprise,
le vote électronique, c'est
simple, rapide et sûr.

Moi, je l'adopte tout de suite
et je vote sans attendre, 24h/24h
dès le 25 novembre !

CE QUI A CHANGE

- Pour la première fois, vous allez élire directement vos représentants à la CCI de région.
- La liste électorale des membres titulaires s'ouvre à **toutes les nationalités**.
- Le vote électronique par Internet, pour les membres titulaires, plus simple et plus rapide en toute sécurité, 24h/24h.



VOTER : MODE D'EMPLOI

Le scrutin est ouvert du 25 novembre (08h00) au 8 décembre (minuit).
Ces élections se déroulent par correspondance ou par vote électronique.

Vous recevrez par courrier postal de la Préfecture :

- une enveloppe pour l'élection des membres de la CCI du Territoire de Belfort et de la CCI de Franche-Comté, pour chaque entreprise au titre de laquelle vous êtes inscrit sur la liste électorale. Vous recevrez, le cas échéant, autant d'enveloppes que vous avez de voix.

- une enveloppe pour l'élection des délégués consulaires et ce quelque soit le nombre de vos entreprises.

Chacune de ces enveloppes contiendra une notice explicative et votre matériel de vote (identifiant et code d'accès, circulaires électorales, bulletins et enveloppes de vote).

DEUX SCRUTINS - DEUX VOTES 4 GESTES SIMPLES

**Pour les membres de la CCI
territoriale et de la CCI de région**

Par Internet



Connectez-vous sur
www.jevote.cci.fr/belfort



Saisissez votre identifiant et code confidentiel
reçu avec votre matériel de vote,
ainsi que votre date de naissance



Sélectionner d'un simple clic vos candidats :
- à la CCI de Franche-Comté
- à la CCI du Territoire de Belfort



Vérifiez votre bulletin puis cliquez sur
« voter » pour valider votre choix
(dernier délai : 8 décembre 2010)

1

2

3

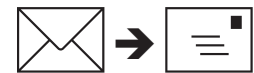
4

**Pour les membres de la CCI
territoriale et de la CCI de région
Pour les délégués consulaires**

Par Courrier



Sélectionnez vos candidats et insérez
le bulletin de vote dans la petite enveloppe



Glissez la petite enveloppe de vote
dans l'enveloppe T
qui vous sera fournie



Fermez l'enveloppe et
signez au dos



Postez l'enveloppe sans l'affranchir
(dernier délai : 8 décembre 2010)

**Si vous choisissez le vote électronique, ne revotez pas par courrier pour les membres de la CCIT et de la CCIR,
mais n'oubliez pas de voter par courrier pour les délégués consulaires !**

Un mode d'emploi sera joint au matériel de vote que vous allez recevoir. Vous n'avez pas reçu votre matériel de vote ? Vous n'arrivez pas à vous connecter ? Vous hésitez sur la procédure à suivre ? Pour toute information, contactez

**ALLO ELECTIONS au 03 84 54 54 51 du lundi au vendredi (9h-12h et 14h-17h)
ou par mail elections@belfort.cci.fr**

ECOPÔLE DE BOUROGNE POUR VOS DECHETS BANALS

Toute entreprise, dans le cadre de son activité qu'elle soit industrielle, commerciale ou de services, produit des déchets dans des quantités plus ou moins importantes. Leur gestion au quotidien est de plus en plus difficile en raison du renforcement des contraintes réglementaires (Loi Grenelle II, obligation de tri...) et de la diminution des exutoires. L'augmentation des coûts de traitement couplée à l'augmentation progressive jusqu'en 2015 de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP déchets) impacte également cette gestion.

L'Ecopôle de Bourogne, géré par le SERTRID, peut offrir une solution de traitement et de valorisation pérenne et réglementaire des déchets industriels banals assimilables à des déchets ménagers et qui répondent à certains critères techniques et réglementaires. La certification ISO 14001 obtenue en décembre 2009 par l'Ecopôle de BOUROGNE, garantit une TGAP à la tonne réduite.

Une charte de partenariat, signée en juillet 2010 entre Alain SEID, Président de la CCI90, et Lehoudi Selim GUEMAZI, Président du SERTRID, permet de proposer aux entreprises du Territoire de Belfort un accès à l'Ecopôle dans des conditions techniques et économiques acceptables pour l'ensemble des parties.

**Si vous êtes intéressé
par cette filière de traitement,
contactez-nous !**

Contact : Pôle Développement durable - Alexia LAVALLEE -
Tél. 03 84 54 54 69 - lavallee@belfort.cci.fr - www.belfort.cci.fr
Le questionnaire d'acceptation préalable des déchets est disponible sur www.belfort.cci.fr



RAPPEL : VOS DECHETS, VOS OBLIGATIONS



Qu'est-ce qu'un déchet ?

Est un déchet tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon. Il existe plusieurs catégories de déchets : les déchets ultimes, les déchets inertes, les déchets dangereux et les déchets industriels non dangereux appelés aussi déchets industriels banals (DIB). Cette dernière catégorie s'applique aux déchets assimilables à des déchets urbains ou aux ordures ménagères et qui peuvent être traités dans les mêmes conditions. Ce sont ces types de déchets qui peuvent être traités à l'Ecopôle de Bourogne.

La responsabilité de l'entreprise dans le traitement de ses déchets

Chaque entreprise est responsable de l'élimination des déchets qu'elle produit et/ou détient. Sa responsabilité commence dès que le déchet est produit. Elle s'étend jusqu'à l'étape finale d'élimination du déchet, traitement ou mise en décharge. Cela signifie que la responsabilité de l'entreprise ne cesse pas au moment où elle remet ses déchets à un tiers, mais elle reste engagée conjointement à celle des tiers qui assurent l'élimination.

Que dit le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du Territoire de Belfort sur les déchets des entreprises ?

Ce plan départemental, approuvé le 5 juillet 2002, indique que : «... Les déchets non recyclables issus du tri et les DIB non recyclables ayant un potentiel énergétique **doivent** être acheminés vers l'unité d'incinération de Bourogne. Les déchets ne pouvant être pris en charge (manque de capacité, déchets ne respectant pas le critère d'acceptation...) par cette unité pourront être considérés comme ultimes ».



COMMERCE DE PROXIMITE FRANC SUCCES DE LA JOURNEE NATIONALE

Les commerçants des communes de Bessoncourt, Danjoutin, Delle, Giromagny et Lachapelle-sous-Rougemont ont participé à leur première journée nationale du commerce de proximité le samedi 9 octobre 2010.

Commerce de proximité : joli succès, Le sourire de l'amitié entre les commerçants, Des commerçants qui ont le sourire, Commerce en fête, Commerce : une totale réussite titrait la presse au lendemain de cette manifestation dans les cinq communes. Ce franc succès salue la forte implication de chacun dans cette manifestation : implication des commerçants d'abord qui ont fait preuve de beaucoup d'imagination afin de faire découvrir l'envers du décor de leur activité, mais aussi des communes et communauté de communes ensuite qui, avec la CCI90, ont été les chefs d'orchestre de cette journée avec le soutien des associations de commerçants et artisans et des associations communales.

Succès dû également au soutien apporté par le Conseil Général, partenaire de cette opération, le réseau Optymo qui a assuré la promotion de cette journée dans les bus

de son réseau et à France Bleu Belfort Montbéliard qui a largement ouvert son antenne.

Cet événement a permis une forte collaboration entre commerçants, associations et mairies. Ce travail d'équipe a été particulièrement apprécié. Pour les associations existantes, ce fut l'occasion de rallier de nouveaux adhérents. Les commerçants n'ayant pas d'association de commerçants et artisans ont apprécié de se retrouver ensemble autour d'un projet. Ce sera peut-être l'occasion de créer une association de commerçants ? Affaire à suivre...

A présent, les communes avec le soutien de la CCI travaillent à la préparation de leur dossier pour concourir pour l'obtention du label « Commerce de proximité ». Rendez-vous est d'ores et déjà pris pour l'édition 2011 en espérant rallier beaucoup d'autres communes.

Contact :
Micheline BEHRA – Pôle Commerce
Tél. 03 84 54 54 70 –
mbehra@belfort.cci.fr – www.belfort.cci.fr



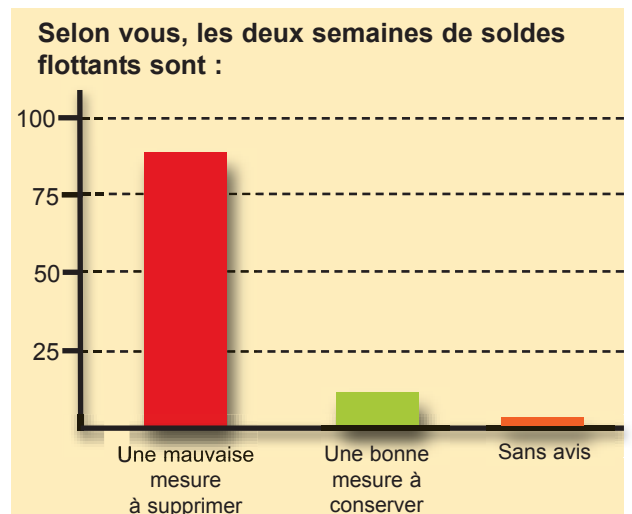
SOLDES FLOTTANTS LES COMMERÇANTS DISENT NON !

La CCI90 a mené une enquête auprès des commerçants du Territoire de Belfort afin de connaître leur opinion sur la réforme des soldes et en particulier la création des soldes flottants près de deux ans après leur mise en oeuvre.

83% d'entre eux estiment que les soldes flottants sont une mauvaise mesure à supprimer. Ils sont 57% à vouloir conserver les dates actuelles des soldes saisonniers et 74% ne sont pas favorables à l'instauration de soldes "intermédiaires".



Retrouvez tous les résultats de l'enquête sur www.belfort.cci.fr



CHARTRE QUALITE

BIENVENUE A LA SOIREE INATTENDUE

A travers la Démarche de Progrès, la CCI90 accompagne les entreprises de commerce et/ou de services pour favoriser au quotidien leur développement.

L'un des outils de cette démarche, la Charte Qualité Commerce Artisanat Services, charte interrégionale, leur permet de faire évaluer la qualité de leur accueil par un client-mystère. 41 commerçants du département sont lauréats du millésime 2010 et bénéficient ainsi d'un référencement sur le site www.enseignesdequalite.com.

En devenant lauréats de la Charte Qualité, les commerçants prennent un véritable engagement vis-à-vis de leurs clients.

Afin de les honorer, une grande soirée est organisée le

**Jeudi 18 novembre 2010
à 20h00**

à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort.

Une grande surprise est prévue cette année pour cet événement au cours duquel les lauréats du millésime



2011 seront dévoilés et se verront remettre leur diplôme.

**N'hésitez pas à vous inscrire
dès maintenant !**

Par courriel à l'adresse
commerce@belfort.cci.fr
ou par téléphone
au 03 84 54 54 67



COMMERCE



- 1- GARAGE LAMIELLE - Raymond LAMIELLE (Chaux)
- 2- GIRO COIFF' - Séverine RICHERT (Giromagny)
- 3- LA BAGUETTE D'OR - Jean-Pierre BURGER (Belfort)
- 4- LA HALLE FLEURIE - Vincent TISSERAND (Belfort)
- 5- LA PANETERIE- Christophe SALZARD (Danjoutin)
- 6- LE TIROIR SECRET - Sylvie KOENIG (Danjoutin)
- 7- OPTIQUE DUCHANOIS - Céline PEGEOT (Beaucourt)
- 8- ROGER BERNARD - Christine GROSJEAN (Belfort)
- 9- SYMPHONIE FLEURS - Ch. BELON-HAMANN (Joncherey)
- 10- TELE-EQUIPEMENT - Patrick BOURQUIN (Beaucourt)

Préférez
LA DIFFÉRENCE
faites nous
CONFIANCE !

Ils sont lauréats Charte Qualité 2010.
Pourquoi pas vous ?



www.enseignesdequalite90.belfort.cci.fr

HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

COMMENT OBTENIR LES NOUVELLES ETOILES ?

Instaurée par la loi de développement et de modernisation des services touristiques du 22 juillet 2009, la réforme des classements des hébergements touristiques marchands est désormais entrée en vigueur et toutes les nouvelles normes désormais publiées.

La CCI90 vous propose de participer à une demi-journée d'information animée par ATOUT France, agence de développement touristique de la France, chargée d'élaborer, en concertation avec les professionnels, les référentiels de classement des différents types d'hébergement de l'offre touristique.

Une rencontre régionale aura lieu le

**Mardi 23 novembre 2010
à 14h30**

à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Doubs.

AU PROGRAMME :

- Présentation générale du nouveau classement des hébergements touristiques marchands : Qui est concerné ? Quels sont les objectifs de la réforme ?

Comment sont construites les nouvelles normes ? Comment obtenir les nouvelles étoiles ? Qui contacter pour m'accompagner dans cette nouvelle démarche ?

- Deux ateliers thématiques selon le type d'établissement (classement hôtelier ou classement des terrains de camping et des parcs résidentiels de loisirs) : Quels sont les nouvelles normes applicables ? Quels sont les dispositifs d'accompagnements humains et financiers ? Comment être prêt pour le 23 juillet 2012 ?

L'objectif est de permettre aux dirigeants d'hébergements touristiques marchands de se familiariser avec ces nouvelles normes, de réfléchir à ce nouveau classement (quel positionnement ? des travaux ou aménagements sont-ils nécessaires ? ...) et de tout savoir sur la manière de l'obtenir.

Programme et bulletin d'Inscription disponible www.belfort.cci.fr



SECURITE DES COMMERCES

INSCRIVEZ-VOUS A L'ALERTE SMS !



Compte tenu des incidents survenus récemment dans les commerces du département et parce que la lutte contre l'insécurité nécessite l'implication d'un grand nombre d'acteurs de prévention de la délinquance, la CCI90 s'est rapprochée, en lien avec la Préfecture du Territoire de Belfort, de la Gendarmerie (en zone rurale) et de la Police Nationale (en zone urbaine) pour travailler sur cette problématique et définir les

moyens d'actions les plus appropriés au bénéfice de la sûreté des commerçants.

Une alerte par courriel

Afin de mieux protéger les commerçants, la CCI90 leur propose, depuis début octobre, d'adhérer gratuitement à un système d'alerte par courriel en temps réel.

En cas d'incidents, la Gendarmerie ou la Police diffusent des informations par courriel aux commerçants adhérents afin qu'ils se prémunissent contre des délinquants potentiels. Ce système d'alerte sera d'autant plus efficient dès lors que les commerçants informent, par téléphone (☎17) le plus rapidement possible, d'un fait délictueux (vol, agression, escroquerie...) ou renseignent sur la présence inhabituelle de véhicules, le comportement suspect de clients, la diffusion de faux moyens de paiement, etc.

Une alerte par sms pour plus de sécurité pour les commerçants et leurs clients

L'alerte par courriel, rapide à mettre en œuvre par la CCI90 mais limitée aux commerçants ayant une adresse mail, sera étendue, dès janvier 2011, à une alerte par SMS, également gratuite, qui permettra d'inclure l'ensemble des commerçants dans ce dispositif.

Le principe reste le même, c'est-à-dire basé sur un échange d'informations entre les commerçants adhérents et les forces de police ou de gendarmerie.

Les commerçants adhérents seront informés par des alertes SMS ciblées à leur activité et/ou à leur zone géographique. Signataires de la "Charte du commerçant citoyen", leurs commerces seront identifiés par une vitrophanie "Attention Magasin surveillé Alerte Sécurité".

Parallèlement, et toujours dans un esprit de proximité, la Gendarmerie et la Police, par l'intermédiaire de leur référent sûreté, interviennent à titre gracieux auprès des commerçants qui souhaitent obtenir une aide personnalisée pour mettre en place ou améliorer la protection de leurs bâtiments.

Pour bénéficier dès à présent du Système d'Alerte Sécurité Commerces par courriel ou pour adhérer au Système d'Alerte par SMS, contactez :

Valérie BRETEY – Direct CCI -
03 84 54 54 54 - direct.cci@belfort.cci.fr
Téléchargez le bulletin d'inscription sur
www.belfort.cci.fr ou visez le flash code.



CLUB RH

SELECTION ET FORMATION AVANT EMBAUCHE

Tout recrutement comporte une part de risque pour l'employeur : Comment évaluer les candidats ? Comment « décoder » son CV et évaluer ses compétences techniques ? Quels moyens pour apprécier une personnalité, cerner des comportements ?

L'intuition et l'expérience sont parfois aléatoires. Des outils efficaces existent et permettent de faire des choix maîtrisés et de fonder une décision d'embauche sur des données objectives.

Ces techniques seront présentées et commentées lors du prochain club RH le

**Jeudi 2 décembre 2010
de 10h00 à 12h00**

Informations et inscriptions : Pôle
Emploi et Compétences – Elisabeth
LABLOTIERE – Tél. 03 84 54 54 11
– elablotiere@belfort.cci.fr –
www.belfort.cci.fr



EMPLOI

TRAVAIL ET HANDICAP

LE PARTENARIAT REUSSI DE CLERC INDUSTRIE

Depuis 2005, la société CLERC INDUSTRIE, fabricant de conteneurs métalliques standards et spécialisés, sous-traitte des travaux ponctuels en serrurerie à l'ESAT (ex CAT) du Territoire de Belfort.

Cette démarche de sous-traitance, initiée suite à la présentation des savoir-faire et des équipements de l'ESAT au responsable de production de l'entreprise, a été renforcée depuis par de nouveaux marchés. L'établissement garantit la qualité du travail demandé et le respect du cahier des charges tandis que l'entreprise adapte les tâches demandées à la spécificité des salariés. Ce bel exemple de coopération, qui dure depuis 5 ans, permet à CLERC INDUSTRIE de répondre à son obligation d'emploi de travailleurs handicapés tout en

bénéficiant d'une sous-traitance de qualité, dans une relation de confiance et de proximité.

**ET VOUS, CONNAISSEZ-VOUS
LES OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES
HANDICAP
DE VOTRE ENTREPRISE ?
LA CCI90 VOUS INFORME !**

Le Pôle Emploi et Compétences de la CCI90 est à la disposition des entreprises pour les informer sur leurs obligations en terme d'emploi de travailleurs handicapés et les possibilités d'accompagnement.

Des réunions d'informations collectives sont régulièrement organisées, comme ce fut le cas le 2 juillet dernier, en partenariat avec le Medef, Cap Emploi 90 et le Sameth 90, où ont été abordées les modifications du cadre réglementaire d'octobre 2009 ainsi que les aides et outils d'accompagnement à disposition des entreprises.

ESAT 90 et AP90 : des partenaires à découvrir

Implantés sur 8 sites distincts, couvrant l'ensemble du Territoire de Belfort, les établissements ESAT et AP90 sont au service des entreprises et des particuliers du nord de la Franche-Comté.

La diversité de leurs activités (emballages, peinture, paysagisme, gestion des archives, petits déménagements, etc.) et la force de leurs équipes leur permettent d'être de vrais partenaires pour les entreprises en offrant une sous-traitance de qualité.

Contact : 06 15 99 38 92
service.commercial@adapei90.fr
www.esat-ea90.fr

Plus d'informations :
Pôle Emploi et compétences
Elisabeth Lablotière
elablotiere@belfort.cci.fr
Tél. 03 84 54 54 11
ou sur www.belfort.cci.fr



RENCONTRES CONSTRUIRE SON AVENIR !

La CCI90 et la CMA90 ont organisé les 22 et 23 octobre 2010 les premières "Rencontres pour construire son avenir" en collaboration avec l'ensemble des partenaires de l'orientation et de l'emploi. Plus de 3 000 jeunes (collégiens, lycéens, étudiants), leurs parents et des personnes en recherche d'emploi sont venus découvrir des métiers et les formations qui s'y rapportent. L'objectif était d'aider les jeunes et les adultes dans leur recherche d'un métier valorisant, correspondant à leurs capacités et leurs aspirations, de faciliter l'orientation par une large information. Il s'agissait également de promouvoir toutes les voies de la réussite en insistant sur l'apprentissage et en particulier l'apprentissage supérieur.

Des conférences, des ateliers et des entretiens d'embauche sous forme de job-dating ponctuaient ces deux journées qui réunissaient une centaine d'exposants franc-comtois, mais aussi alsaciens, grenoblois ou encore de Seine Maritime.



SIFCO FORMATIONS AVEC LES OPCA



SIFCO a répondu à deux appels d'offre lancés par deux OPCA et a été retenue pour animer plusieurs formations dans les domaines :

- Commercial, achats, langues, management, RH et SST pour AGEFOS,
- Paie, commercial, CACES et SST pour Opcalia.

Les prochaines Formations SIFCO à Belfort

- Maîtriser les opérations simples de comptabilité : 26/11, 3, 10 et 17/12/2010
- Word les fonctions essentielles : 30/11 et 7/12/2010
- Formation SST : 7 et 9/12/2010
- Recyclage SST : 7/12/2010
- Word perfectionnement : 9 et 16/12/2010

Pour plus d'informations sur ces formations et sur l'ensemble de l'offre :

SIFCO – 3 rue Dr Fréry – 90000 BELFORT – Tél. 03 84 54 54 84 – contact@sifco.eu – www.sifco.eu

MASTER DE L'ESTA BELLE REUSSITE POUR LA 1^{ERE} PROMO !

La 1^{ère} promotion du Master of Science Ingénierie d'Affaires sera diplômée le vendredi 26 novembre 2010. Après avoir obtenu, en juin 2009, leur diplôme de « Chargé d'Affaires Technico-commerciales » (bac+4) à l'ESTA, 17 étudiants ont intégré ce Master organisé en collaboration avec l'ESC Clermont.

Cette formation leur a permis d'approfondir le cœur de métier de l'ingénierie d'affaires en développant leurs aptitudes en management stratégique et ressources humaines. Les étudiants ont réalisé un stage de 6 mois dans des entreprises de notoriété internationale comme Dassault Systèmes, Veolia, Würth,... mais aussi dans des PME du territoire telles que Ecobome Industrie. Les missions réalisées concernaient la préparation, la négociation ou le suivi d'affaires à caractère technique.

Les stages ont donné lieu à la rédaction d'un mémoire professionnel dont la problématique a été définie selon

les préoccupations de l'entreprise d'accueil. Par exemple, au-delà de sa mission de business développement chez Soditech Ingénierie, Antoine Ulrich a travaillé sur les stratégies de diversification de cette PME. Pour la majorité des étudiants, le stage a constitué une pré-embauche, comme pour Julien Ley, aujourd'hui Responsable Export chez Sic Marking.

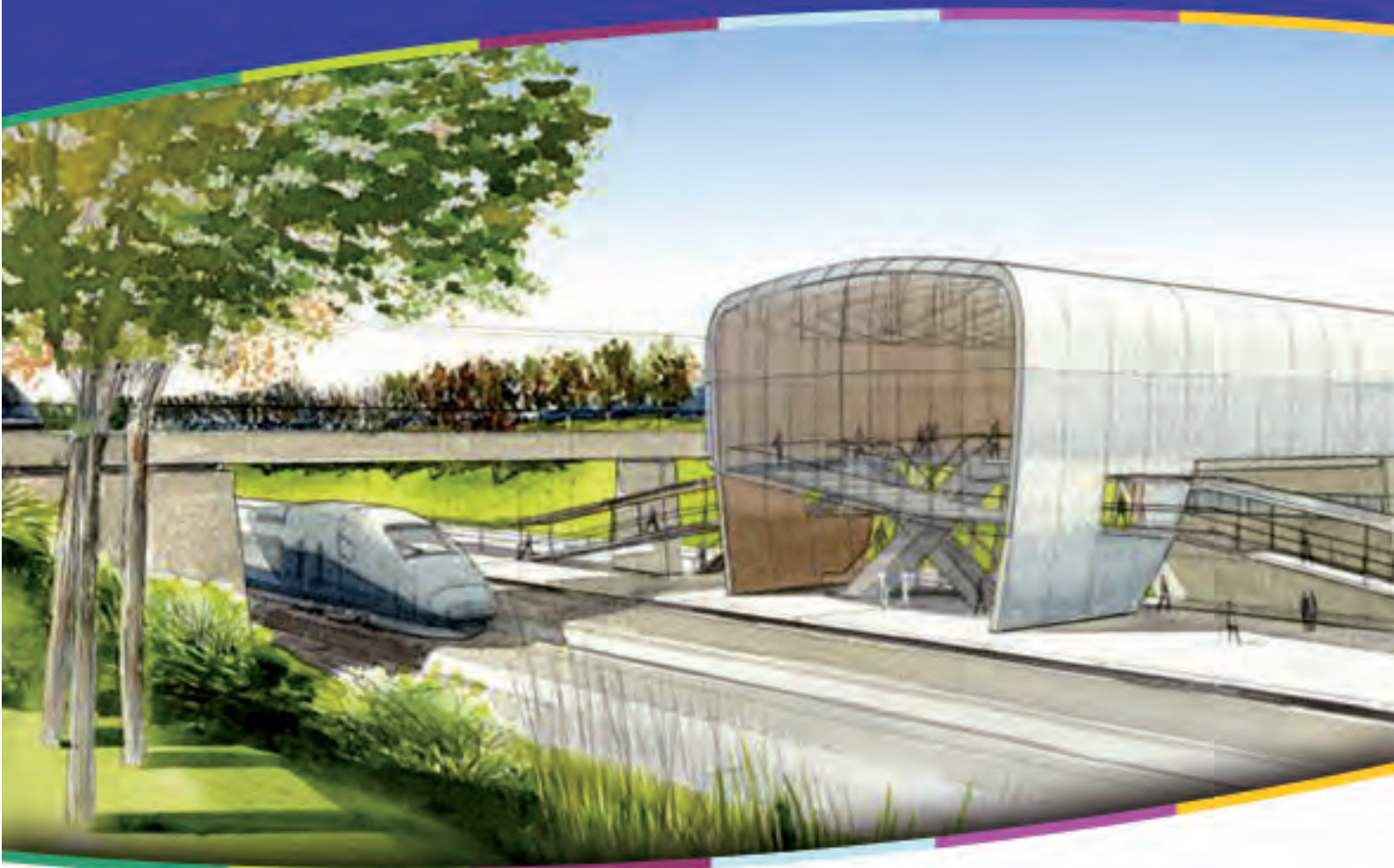
Contact : Jean-Baptiste Winter - jbwinter@esta-belfort.fr



Retrouvez l'intégralité
du document sur www.belfort.cci.fr
ou demandez-le par mail
à alavallee@belfort.cci.fr

Propositions pour réussir l'axe TGV Rhin-Rhône dans le Nord Franc

Point d'étapes - Septembre 2010



DÉCHETS DANGEREUX DANS L'ENTREPRISE : PARUTION D'UN NOUVEAU GUIDE POUR PENSER SÉCURITÉ

Les déchets dangereux sont présents dans toutes les activités industrielles. Ce dépliant, édité par l'INRS, présente succinctement la conduite à tenir pour identifier les dangers, organiser la collecte, le conditionnement, le stockage, le traitement et l'enlèvement des déchets dangereux, dans le respect de la sécurité et de la réglementation.

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED%20824/\\$File/ed824.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED%20824/$File/ed824.pdf)

NOUVELLE NORME RELATIVE À L'ÉTIQUETAGE ENVIRONNEMENTAL

L'Association française de normalisation (Afnor) vient de mettre en ligne la notice de la norme NF EN ISO 14025, d'août 2010, "Marquages et déclarations environnementaux - Déclarations environnementales de type III - Principes et modes opératoires". Cette norme établit les principes relatifs à l'utilisation d'informations environnementales. Les déclarations environnementales de type III sont des listes exhaustives de données qui tracent le profil environnemental d'un produit tout au long de son cycle de vie, à un niveau aussi détaillé que celui de l'étiquetage nutritionnel des aliments.

http://www.boutique.afnor.org/NEL5DetailNormeEnLigne.aspx?&nivCtx=NEZNEZ1A10&ts=130026&CLE_ART=FA165508&rub=Meilleuresventes

RISQUES ÉLECTRIQUES

En complément aux décrets du 30 août 2010, un quatrième décret concernant les risques électriques fixe les règles relatives aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage.

I. - Dispositions générales

Ce décret du 22 septembre détaille les prescriptions techniques selon les opérations à effectuer sur les installations électriques conformément aux normes homologuées (opérations au voisinage, sur les installations électriques hors tension ou sous tension).

L'habilitation électrique délivrée par l'employeur est désormais obligatoire pour toute personne amenée à effectuer une opération sur les installations électriques. Avec le décret du 14 novembre 1988, l'employeur devait s'assurer que la formation du personnel avait bien été effectuée, sans pour autant imposer l'habilitation.

Ce décret ne s'appliquera pas aux installations de distribution d'énergie électrique régies par la loi du 15 juin 1906, ni aux installations de traction électrique.

Ces dispositions entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2011.

II. - Dispositions particulières aux travaux sous tension

Les travaux sous tension ne peuvent être entrepris que sur ordre écrit du chef d'établissement.

Les travailleurs effectuant des travaux sous tension doivent être titulaires d'une habilitation spécifique. Celle-ci est délivrée par l'employeur, après certification des travailleurs par un organisme de certification accrédité. Les prescriptions particulières pour ce type de travaux seront fixées par arrêté.

Les dispositions relatives à cette habilitation spécifique s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2013.

Décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 (JO du 24 septembre 2010)

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000022845983&fastPos=1&fastReqId=420811605&categorieLien=id&oldAction=rechTexte>

UN SITE POUR ÉVALUER LE LIEN ENTRE ENTREPRISES ET BIODIVERSITÉ

Le Ministère du développement durable a mis en ligne le 22 octobre un nouvel outil internet « pour les entreprises qui souhaitent évaluer leurs liens d'interdépendance avec la biodiversité ».

Dénommé EBEvie, le site devrait permettre aux entreprises de mesurer « les impacts positifs ou négatifs de leurs activités sur la biodiversité, leurs liens de dépendance avec les services rendus par les écosystèmes, ainsi que les risques et opportunités qui en découlent », précise le communiqué du ministère.

<http://www.biodiversite2010.fr/EBEvie.html>

ERP : PUBLICATION DE 2 GUIDES CONCERNANT LA GESTION DES SYNDROMES COLLECTIFS INEXPLIQUÉS ET LA GESTION DE LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

Le Ministère de la Santé et des sports a annoncé la publication de deux guides techniques concernant la gestion des syndromes collectifs inexpliqués et la gestion de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public (ERP). Ces guides ont été élaborés respectivement par l'Institut de veille sanitaire (Invs) et la Direction générale de la santé (DGS). Ces documents présentant les principes d'investigation et de gestion de ces situations sont destinés aux services publics et aux responsables d'ERP.

Guide Diagnostic et prise en charge des syndromes collectifs inexpliqués

http://www.invs.sante.fr/publications/2010/syndromes_collectifs_inexpliques/Guide_InVS.pdf

Guide gestion de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public

<http://www.sante-sports.gouv.fr/IMG/pdf/guid0910.pdf>

LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) : NOUVEAU GUIDE PRATIQUE DE L'INRS

Les équipements de protection individuelle (EPI) sont destinés à protéger le travailleur contre un ou plusieurs risques. Leur utilisation ne doit être envisagée qu'en complément des autres mesures d'élimination ou de réduction des risques.

Les règles relatives à leur conception et leur utilisation sont définies par le Code du travail. L'INRS vient de mettre en ligne un document sous forme de questions-réponses, présentant les principales règles juridiques concernant la mise sur le marché des EPI ainsi que les conditions de leur mise à disposition par les employeurs.

[http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED%206077/\\$File/ed6077.pdf](http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/ED%206077/$File/ed6077.pdf)

ABSENCE DE DÉPÔT DES COMPTES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE : PRÉCISIONS SUR LES SANCTIONS ET RISQUES ENCOURUS

Rappel : les sociétés (SARL, EURL, SA, SAS, etc.) sont tenues de déposer leurs comptes annuels auprès du Greffe du Tribunal de Commerce dans le mois suivant leur approbation en assemblée générale.

Le garde des Sceaux rappelle dans une réponse ministérielle les modalités de ce dépôt et les sanctions et risques encourus par les sociétés ne respectant pas cette obligation :

- une amende de 1 500 euros ou de 3 000 euros en cas de récidive,
- la possibilité pour le Président du Tribunal de Commerce d'adresser une injonction au dirigeant de le faire à bref délai et sous astreinte, ou bien encore de désigner un mandataire pour procéder en lieu et place du dirigeant à ce dépôt.

Source : question ministérielle n°81 047, Journal officiel de l'AN du 14 septembre 2010, p.10 074

<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-81047QE.htm>

DÉCRET N° 2010-1203 DU 11 OCTOBRE 2010 RELATIF À LA DATE DES SOLDES D'ÉTÉ

L'article L. 310-3 du code de commerce relatif aux soldes a été modifié en dernier lieu par l'article 98 de la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie, qui a institué le principe de la fixation de dates nationales pour le démarrage des deux périodes de soldes saisonniers (été et hiver) assorti d'une possibilité de dérogation pour les départements frontaliers ou pour ceux connaissant une forte saisonnalité des ventes.

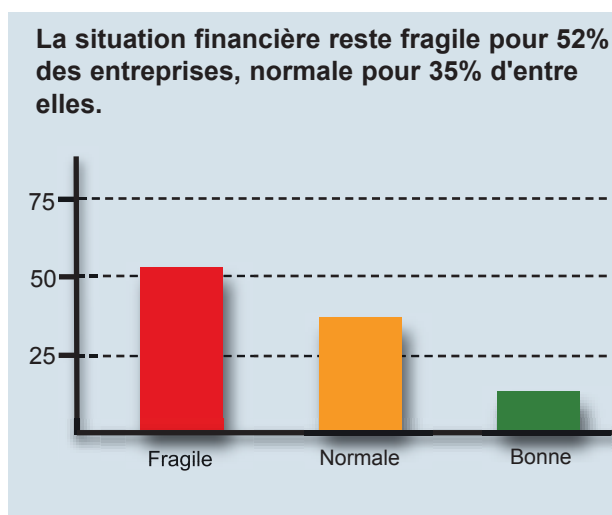
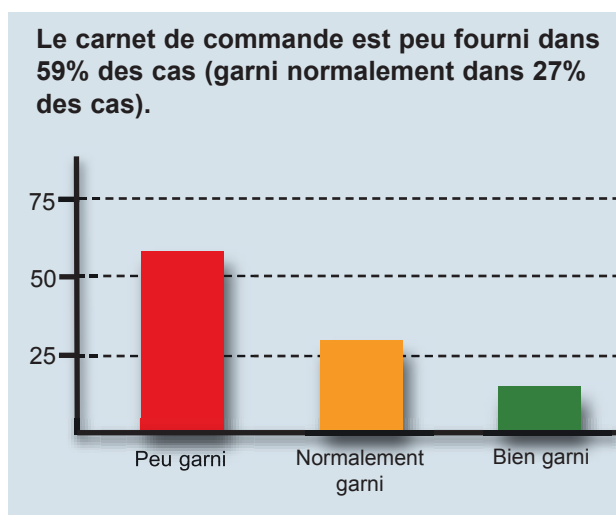
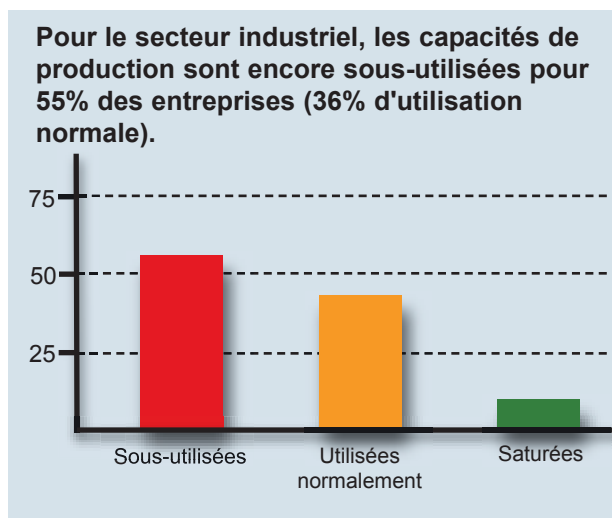
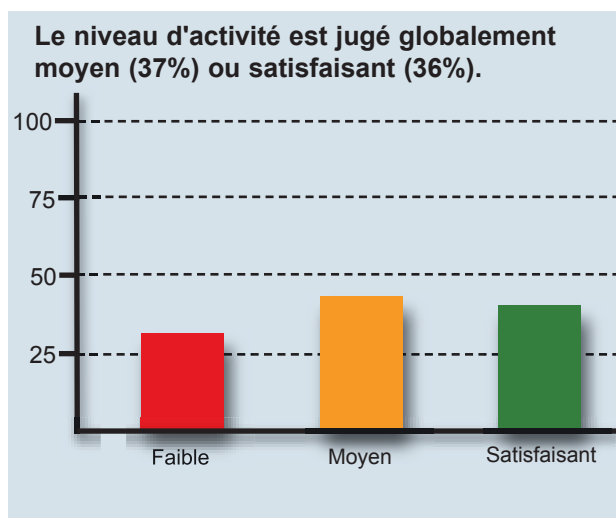
Ces dates nationales sont fixées à l'article D. 310-15-2 du Code de commerce. Pour les soldes d'été, il fixe au dernier mercredi de juin la date de démarrage de la période, date jugée trop tardive par les commerçants lorsqu'elle intervient dans les derniers jours du mois.

Ce décret modifie l'article D. 310-15-2 et permet d'avancer à l'avant-dernier mercredi du mois de juin la date de démarrage des soldes d'été lorsque le dernier mercredi intervient après le 28 juin.

<http://www.legifrance.gouv.fr>

ENQUÊTE FLASH DE CONJONCTURE DANS LE TERRITOIRE DE BELFORT

La CCI90 a mené en septembre une enquête flash de conjoncture auprès de ses ressortissants dont voici quelques résultats.



Retrouvez l'ensemble des résultats de cette enquête sur www.belfort.cci.fr



PENURIE D'ESSENCE CONSEQUENCES DANS LE DEPARTEMENT

Les grèves contre la réforme des retraites ont entraîné une pénurie de carburants en France. La CCI90 a mené, les 19 et 26 octobre 2010, deux enquêtes flash par mail auprès des entreprises afin de connaître leurs difficultés et, dans la mesure du possible, les aider à trouver une solution.

Sur les 162 entreprises ayant répondu, si 98 d'entre elles ne rencontraient pas de difficultés et 54 uniquement des difficultés légères, 10 nous ont fait part de difficultés momentanées plus ou moins importantes.

Deux situations critiques ont pu être débloquées à la suite de l'intervention de la CCI90 auprès des services de la Préfecture.



RENCONTRES A LA CCI90

Une rencontre organisée à la CCI90 vous intéresse ?
N'hésitez pas et contactez-nous sur www.belfort.cci.fr !

- 18 novembre** **Demi-journée d'information sur la création reprise d'entreprise**
14h00-16h00 et 16h00-18h00
- 18 novembre** **Rencontre Mécénat de compétences**
17h30 - L'Usine, en collaboration avec la Maison de l'Emploi 90 et le DLA
- 18 novembre** **Soirée Charte Qualité**
20h00
- 22 novembre** **Journée E-entreprise "Haut débit et très haut débit : coût, usage et sécurité"** à partir de 9h00
- 23 novembre** **Speed-meeting interrégional industrie et ingénierie industrielle**
17h45 - La Table, avec les CCI Sud Alsace Mulhouse et Colmar, le canton du Jura et le pays de Bade
- 24 novembre** **Salon - Conférences Services à la personne**
14h00-19h00
- 25 novembre** **Soirée interactive "Les réseaux sociaux" (atelier pratique)**
20h00
- 25 novembre** **Conférence grand public "L'eau... parlons-en !"**
20h30 - avec la participation de Mac LESGY, animateur de E=M6 - en collaboration avec l'INSA FC, l'URIS FC et le Pavillon des Sciences
- 02 décembre** **Club RH "Sélection et formation avant embauche"**
10h00-12h00
- 02 décembre** **Centre d'Information et de Prévention (CIP)**
Sur rendez-vous à partir de 14h00
- 08 décembre** **Spectacle de Noël**
à partir de 16h00 - Parc des Expositions Belfort-Andelnans
- 16 décembre** **Demi-journée d'information sur la création reprise d'entreprise**
14h00-16h00 et 16h00-18h00
- 16 décembre** **Soirée interactive "Votre e-réputation" (atelier pratique)**
20h00

du 25 novembre (08h00) au 8 décembre (minuit) 2010 :

Scrutin ELECTIONS CCI

par vote électronique (www.jevote.cci.fr/belfort) ou par courrier

ALLO ELECTIONS :

03 84 54 54 51 du lundi au vendredi (9h-12 et 14h-17h)
ou elections@belfort.cci.fr

VOTEZ par Internet !



ÉLECTIONS CCI 2010

www.jevote.cci.fr/belfort

NOEL SUR GLACE



1h30 de grand show

1 moment de revue et 20 patineurs - Avec la présence des vices champions d'Europe et du Monde Sarah Abitbol et Stéphane Bernadès

INVITATION AU SPECTACLE DE NOEL des Entreprises

Les Présidents Paul GROSJEAN et Alain SEID et les élus des Chambres Consulaires du Territoire de Belfort souhaitent que tous les chefs d'entreprise, quelles que soient la taille ou l'activité de leurs sociétés, puissent offrir à leurs salariés et à leurs enfants un spectacle de Noël de grande qualité. Ainsi, ils s'associent à nouveau et invitent les enfants des chefs d'entreprise au goûter de fête suivi du spectacle

" NOEL SUR GLACE "

Et à l'arrivée du Père Noël
Le Mercredi 8 décembre 2010 à 16H00
Parc des Expos de Belfort-Andelnans

Invitez les enfants de vos salariés,

et partagez les Joies de Noël au tarif préférentiel de 14€ HT par enfant (goûter et spectacle)

Infos pratiques

De 16h00 à 16h45 : Goûter pour les enfants et les parents
De 17h00 à 18h30 : Spectacle

Tarifs

Entrée gratuite pour les familles des chefs d'entreprise

Salariés

16,74 € TTC/enfant (goûter + spectacle) un accompagnateur gratuit par famille

Renseignements

AIREXPOS Karine Bresson - Tél. 03 84 21 65 65

et inscriptions

Fax 03 84 22 00 22 / e-mail kbresson.airexpos@orange.fr

Airexpos Parc Expos Belfort-Andelnans - Zac des Prés - 90400 Andelnans

COUPON-REPOSE A RETOURNER A AIREXPOS AVANT LE 25 NOVEMBRE 2010

Entreprise

Nom du dirigeant

Adresse

Métiers

Fax

SIRET

Tel

E-Mail

Famille du dirigeant (GRATUIT) Nb d'adultes Nb d'enfants

Enfants de salariés avec 1 accompagnateur gratuit : Nb d'enfants x 16,74 € TTC

Ci-joint un chèque de € à l'ordre d'Airexpos